HEGALDIA

HÔPITAL DE JOUR

une alternative à l'hospitalisation complète

LIVRET D'ACCUEIL

L'Hôpital de jour est rattaché à la Clinique d'Amade, située sur les hauteurs de Bayonne dans un environnement calme et arboré.

14 chemin d'Amade 64100 BAYONNE
hopital-jour@cliniquedamade.fr
Tél : 05 59 55 34 34 • Fax : 05 59 55 34 35

www.cliniquedamade.fr

OBJECTIFS DE L'HÔPITAL DE JOUR

L'hôpital de jour a pour vocation d'accueillir à la journée ou à la demi-journée des patients ne nécessitant pas une hospitalisation à temps complet, mais dont les troubles ne sont pas suffisamment stabilisés pour permettre un retour définitif à domicile, ou encore de prévenir la récidive de troubles pouvant conduire à une hospitalisation à temps complet ou la réduire.

Les intérêts du travail en groupe sont :

- d'apporter un mieux être à travers la pratique d'activités thérapeutiques d'expression,
- de maintenir un lien social.
- de favoriser le développement de la communication, des échanges et l'ouverture sur l'extérieur,
- de permettre la reprise d'une rythmicité dans le quotidien, de repères dans le temps,
- de rechercher une amélioration de l'autonomie et de l'adaptation aux situations de la vie quotidienne,
- d'élaborer et de conduire un projet avec le concours des autres partenaires médicaux, sociaux et éducatifs.

Ainsi, le centre de jour propose une alternative à l'hospitalisation complète. C'est un lieu psychothérapeutique, un lieu de transition et de réadaptation en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission du patient se fait sur prescription médicale et après validation du psychiatre de la structure.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE, COMPOSÉE DE

- Médecins Psychiatres
- Instructeur MBCT
- Psychologue
- Sophrologue
- Infirmier(e)s
- Ergothérapeute
- Moniteurs de sport

VOTRE PRISE EN CHARGE

Les patients peuvent être admis lorsque l'objectif d'hospitalisation et le projet de soins sont acceptés. Un minimum d'autonomie et de capacité à se comporter normalement en groupe sont indispensables.
Un contrat thérapeutique de soins, établi entre le patient et l'équipe soignante, définit les temps de présence et les activités thérapeutiques de groupe pour chaque personne.

Les ateliers thérapeutiques proposés sont :

- Ateliers d'expression : photolangage, écriture, groupe de parole, ciné débat…,
- Sophrologie,
- Activités physiques et jeux collectifs,
- « Corps en jeu » : mime, conscience corporelle,
- Repas thérapeutique,
- Jardin thérapeutique,
- Ateliers créatifs,
- Relaxation,
- Théâtre.

Les psychiatres supervisent la prise en charge, et procèdent avec l'équipe soignante, aux évaluations du projet thérapeutique.

HORAIRES D'OUVERTURE

- 8h45-21h15 le lundi
- 8h45-16h30, mardi, jeudi et vendredi
- fermeture le mercredi, week-end et les jours fériés.

FIN DE LA PRISE EN CHARGE

La sortie est prévue et préparée avec le patient afin de garantir des conditions propices à une stabilisation des troubles (environnement social, suivi médical). Un courrier de sortie sera adressé au médecin prescripteur de l'HDJ ainsi qu'au médecin généraliste.

RÉCLAMATION

Les patients peuvent être entendus par un membre de la Direction, sur RDV, afin d'exprimer leurs griefs éventuels.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il a pour objet d'informer des règles de fonctionnement de l'HDJ et de préserver le respect individuel et de maintenir l'équilibre institutionnel.

Horaires : la présence et la ponctualité dans les ateliers sont demandées. Prévenir de toute absence.

Comportement : il doit être adapté et respectueux des lieux et des personnes. Les personnes extérieures ne sont pas autorisées au sein de l'HDJ.

Confidentialité et anonymat : la confidentialité par rapport aux propos échangés dans le groupe de travail est essentielle.

Tenue vestimentaire : elle doit être correcte et adaptée à l'activité prévue.

Alcool et produits illicites : il est interdit de consommer et/ou d'introduire tous toxiques dans l'enceinte de l'établissement.

Tabac : il est obligatoire d'aller fumer à l'extérieur des locaux de l'HDJ.

Téléphone portable : il doit être éteint lors des ateliers.

Sécurité : les objets dangereux sont interdits.

Toute transgression nuisible à la sécurité de l'établissement, des patients et des intervenants, pourra entraîner le renvoi immédiat par la Direction.